



La Tour du Pin
Enseignement agricole public
commerce • horticulture • animalerie

Informations relatives à la vie au lycée à lire et à conserver



La Tour du Pin
Enseignement agricole public

commerce • horticulture • animalerie

NOTE AUX PARENTS SUR LES STAGES

Veillez trouver ci-après le calendrier des stages. Nous vous conseillons de chercher un stage avec votre enfant dès à présent.

◆ Généralités

Les stages sont obligatoires. Ils font partie intégrante de la formation. Le nombre de semaines est inscrit au référentiel : une partie est prise sur la scolarité, une autre sur les vacances scolaires.

Le calendrier est fixe. Après avis du conseil intérieur, il est voté en conseil d'administration : les dates ne peuvent pas être modifiées, elles ont été choisies de manière raisonnée avec les professionnels et l'équipe éducative. Un avenant est nécessaire en cas de modification d'ordre pédagogique liée aux référentiels de formation.

Aucun dédommagement financier n'est possible pour les frais occasionnés par le stage.

◆ Conventions

Les conventions de stages sont obligatoires. Elles doivent être complétées lisiblement. Elles sont signées par le maître de stage, l'élève majeur (ou le représentant légal si il est mineur) et le directeur de l'EPLEFPA de La Côte Saint André. Après signature, elles ne peuvent pas être modifiées.

Les **conventions de stage** doivent être remis au Professeur Principal **4 semaines avant le départ en stage (conformément au calendrier fourni sur la page suivante et à disposition sur le site internet du lycée)**.
Aucun stage ne pourra commencer sans que la convention soit signée.

Pour les élèves âgés de moins de 18 ans, scolarisés dans l'une des filières professionnelles du lycée, une **dérogation aux travaux réglementés**, peut être demandée par le maître de stage auprès de l'Inspection du Travail de rattachement.

L'élève doit justifier d'une visite médicale d'aptitude, délivrée par le médecin conventionné par l'établissement pour le suivi médical des élèves. Dans ce cadre, ces visites seront organisées à l'infirmerie du lycée. Un planning de passage sera communiqué ultérieurement avec obligation de présence de votre enfant, muni de son carnet de santé.

Attention, l'avis favorable du médecin pour le départ en stage est soumis à la mise à jour de certains vaccins.

◆ Choix de l'entreprise – Rapport de stage

L'entreprise choisie doit être validée par le professeur principal. En effet, cela permet d'assurer que l'activité de l'entreprise correspond aux exigences du diplôme et offre un terrain suffisant pour le rapport de stage (ou fiches de tâches pour les CAPA). Le rapport (ou fiches pour CAPA) devra être écrit au fur et à mesure des périodes de stage en s'appuyant sur la collecte régulière d'informations. De plus, le rapport de

stage du BAC PRO s'appuie sur **8 semaines de présence en stage dans la même entreprise**, entre la classe de Première et celle de Terminale. Par ailleurs, nous vous rappelons que si plusieurs élèves choisissent la même entreprise, ils pourraient être pénalisés lors de la soutenance de leur rapport de stage.

◆ **Difficultés - Absences en stage**

Enfin, en cas de difficulté pendant un stage, vous devez en informer immédiatement l'établissement. Votre enfant ne doit pas quitter l'entreprise sans l'accord du chef d'établissement. Il s'agit bien souvent d'un simple malentendu à éclaircir.

De même, **en cas d'absences, vous devez informer immédiatement le maître de stage et l'établissement (04.74.83.20.70) et fournir un arrêt de travail** (à l'établissement et au maître de stage).

A partir de 2 jours d'absence, le stage devra être rattrapé, hors périodes scolaires, afin de répondre aux objectifs du diplôme et vous permettre de passer l'examen. Ces périodes de récupérations sont à définir avec le professeur principal et font l'objet de nouvelles conventions.

◆ **Obligations**

La recherche de stage est une obligation.

En cas de non-départ en stage pendant les semaines prises sur la scolarité, l'élève est tenu d'être présent dans l'établissement afin d'effectuer les démarches nécessaires à la recherche d'un maître de stage et de réaliser des travaux en lien avec sa formation. Ces semaines de présence ne pourront en aucun cas être considérées comme des semaines de stage en entreprise et donneront lieu à un rattrapage pour un nombre de jours équivalent.

Le Proviseur,

NB : En dehors des stages en milieu professionnel, des stages sur l'exploitation horticole ont lieu. Ils donnent également lieu à des conventions. Ils sont obligatoires et font parties intégrantes de la formation, y compris si cela concerne les jours fériés ou vacances scolaires.



Nom de l'élève :

Prénom :

Classe :

CONTRAT DE CONTRÔLE CONTINU

- Le contrôle continu implique une présence obligatoire aux épreuves certificatives (CCF) qui se déroulent dans les conditions d'un examen. L'absence injustifiée à une épreuve est sanctionnée par un zéro. En cas d'empêchement de force majeure, un justificatif (exemple certificat médical) doit arriver au lycée au plus tard 2 jours ouvrables après le déroulement de l'épreuve. C'est le proviseur qui jugera de la recevabilité du justificatif. Ne sont pas considérés comme des cas de forces majeures entre autres les examens du permis de conduire, la journée défense et citoyenneté.
- Toute fraude ou tentative de fraude fera l'objet d'un rapport au Président de Jury qui fixera la sanction.
- Les épreuves écrites de contrôle continu se dérouleront pendant les heures de cours des matières concernées. Les épreuves orales feront l'objet d'un ordre de passage impératif. La présence de tous est obligatoire dans l'établissement pendant toute la durée des épreuves, sauf cas exceptionnel.
- Un planning prévisionnel du contrôle continu sur l'année sera remis à chaque élève au premier trimestre par le coordinateur de filière. Les lieux, dates et horaires précis seront fixés au minimum 2 semaines avant l'épreuve par les enseignants concernés.
- Toute activité pédagogique, évaluée en contrôle continu, en partie ou entièrement est obligatoire (stages, enquête de terrain...)
- Un suivi des rapports de stage ou dossiers professionnels pour les classes Premières et Terminales sera organisé par l'équipe pédagogique : l'élève s'engage à participer à ce suivi.

Fait à

Le

Le coordinateur de filière :	Les parents (élèves mineurs) :	L'élève :



La Tour du Pin
Enseignement agricole public

commerce • horticulture • animalerie

CONSIGNES DE SÉCURITÉ (Obligation de tenues spécifiques adaptées)

☒ **Au Laboratoire**

Port de la blouse blanche à manches longues obligatoire (propre)
Cheveux attachés,
Pas de chaussures ouvertes

☒ **A l'animalerie**

Port de la blouse blanche à manches courtes obligatoire (fournie par le lycée)
Chaussures de travail
Port de gants jetables obligatoires
Cheveux attachés

☒ **Pour les cours d'E.P.S.**

Port d'une tenue de sport
- 1 survêtement ou 1 short
- 1 tee-shirt
- des chaussures de sport type baskets (uniquement pour le sport)

☒ **Sur l'exploitation**

- chaussures de sécurité

Pour les travaux pratiques en techniques horticoles

- chaussures de sécurité
- tenue de travail (pantalon de travail + t-shirt+gilet)
- greffoir
- sécateur } Seront conservés sur l'exploitation

Important :

Le non respect des tenues peut conduire l'enseignant à ne pas accepter l'élève en cours et prendre les sanctions adéquates.





La Tour du Pin Enseignement agricole public

commerce • horticulture • animalerie

Frais de scolarité 2026/2027

RÉGIME ÉLÈVE INTERNE

- ◇ Pension complète (nuitée + tous les repas) :
Du lundi midi au vendredi midi 1.960,00 € pour l'année
- ◇ Carte self déjeuner : Carte « Pass'Région »
- ◇ Carte self dîner : Carte « Pass'Région »
- ◇ Carte accès site internat : Carte « Pass'Région »

RÉGIME ÉLÈVE DEMI PENSIONNAIRE

- ◇ Demi-pension 4 jours (repas midi sauf mercredi) : 615,00 € pour l'année
- ◇ Demi-pension 5 jours (repas midi avec mercredi) : 770,00 € pour l'année
- ◇ Carte self déjeuner : Carte « Pass'Région »

La demande de la Carte « Pass'Région » se réalise quand l'élève est affecté au Lycée Horticole et Animalier.

FRAIS SCOLAIRES POUR TOUS LES ÉLÈVES

- ◇ Photocopies de documentation : 50,00 € pour l'année
Facturé au 1^{er} trimestre
- ◇ Assurance élèves en stage (année) : 4,50 € pour l'année
Facturé au 1^{er} trimestre

FACTURATION

Le paiement s'effectue à la réception de facture (décembre-mars et juin) ou par prélèvement automatique en 9 ou 10 fois (demande à remplir au moment de l'admission définitive fin juin).

Prévoir une éventuelle augmentation du coût de pension, demi-pension pour le 2^{ème} et 3^{ème} trimestre : le tarif étant fixé pour l'année civile 2026 (janvier à décembre).

ÉQUIPEMENT OBLIGATOIRE

- ◇ Équipement de protection individuelle, achat groupé avec le lycée
Chaussure de sécurité 28,00 € pour l'année

ADHÉSIONS FACULTATIVES

- ◇ ALESA : cotisation annuelle sous réserve de modification 15,00 €
- ◇ AS : Cotisation annuelle sous réserve de modification 20,00 € sans le tee-shirt AS
30,00 € avec le tee-shirt AS

RENOUVELLEMENT DES CARTES – ÉLÈVE INTERNE (en cas de perte ou de casse)

- ◇ Carte accès chambre : 10,00 €
- ◇ Carte « Pass'Région » : Prendre contact avec la personne en charge du dossier dans le lycée.

CHANGEMENT DE RÉGIME

- **Tout trimestre commencé est dû.**
- Pour **changer de régime en cours d'année**, vous devez adresser votre demande écrite au moins 15 jours avant la fin du trimestre en cours, **c'est-à-dire :**
- **Début décembre pour le 2ème trimestre**
- **Début mars pour le 3ème trimestre**



MISE EN GARDE HAMECONNAGE VIA ENT/PRONOTE/MAIL

01 LANGUAGE URGENT OU MENACANT

Les tentatives d'hameçonnage créent souvent un sentiment d'urgence ou utilisent un langage menaçant pour inciter à une action immédiate. Des phrases telles que « action urgente requise », « compte suspendu » ou « votre compte sera supprimé » peuvent indiquer une tentative d'hameçonnage.

02 SALUTATIONS NON PERSONNALISÉES

Les e-mails d'hameçonnage peuvent utiliser des salutations génériques telles que « Cher client » au lieu de s'adresser à vous par votre nom. Les organisations légitimes personnalisent souvent leurs communications avec votre nom ou d'autres informations pertinentes.

03 DEMANDE D'INFORMATIONS PERSONNELLES

Les organisations légitimes ne demandent pas d'informations personnelles, telles que des noms d'utilisateur, des mots de passe ou des numéros de carte de crédit, par courrier électronique, sur les réseaux sociaux ou par d'autres moyens en ligne. Méfiez-vous de toute demande d'informations personnelles.

04 ERREUR D'ORTHOGRAPHE OU DE GRAMMAIRE

Les e-mails ou messages d'hameçonnage peuvent contenir des fautes d'orthographe, des erreurs grammaticales ou une formulation maladroite. Les organisations légitimes ont généralement des communications professionnelles et ne contiennent pas d'erreurs évidentes.

05 LIENS, ADRESSE MAIL OU DOCUMENT JOINT SUSPICIEUX

Méfiez-vous des liens ou des pièces jointes dans les e-mails ou les messages provenant de sources inconnues ou non fiables. Surveillez les liens pour vérifier leurs destinations réelles. Le lycée ou la région n'utilisent que des adresses mail @educagri.fr ou @auvergnerhonealpes.fr.

06 TROP BEAU POUR ETRE VRAI

Les tentatives d'hameçonnage peuvent attirer les individus avec des offres alléchantes, comme obtenir une aide gouvernementale dans notre cas. Si une offre semble trop belle pour être vraie, il peut s'agir d'une tentative d'hameçonnage.

En cas de doute, contactez directement l'accueil de l'établissement pour vérifier s'il s'agit d'une vraie demande

TRANSPORT SCOLAIRE

- Pour les élèves habitant en **ISÈRE** : pour tout déplacement (bus, train ou voiture personnelle), s'informer et s'inscrire sur le site <https://www.isere.fr/pack-transport>

- Pour tous les élèves habitant dans l'**AIN**, l'**ALLIER**, l'**ARDÈCHE**, le **CANTAL**, la **DROME**, la **SAVOIE** et la **HAUTE SAVOIE**, le **PUY-DE-DOME**, le **RHONE** : s'informer sur le site

<https://www.auvergnerhonealpes.fr/3-aide-et-services-de-la-region-auvergne-rhone-alpes.htm>

↳ Cliquer sur Mes aides, mes services
↳ Puis sélectionner le département ou Autres départements

***Ardèche** et ***Drôme** : téléchargement du formulaire d'inscription pour interne à nous transmettre avec le dossier d'inscription

Mes aides, mes services

Guide des aides & appels à projet

Carte interactive

Pass' Région pour les jeunes

GUIDE DES AIDES & APPELS À PROJET >

ENTREPRISE-COMMERCE-ARTISANAT-EMPLOI >

TRANSPORTS >

ORIENTATION ET FORMATION >

JEUNESSE >

NUMÉRIQUE >

EUROPE - INTERNATIONAL >

AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE >

TOURISME >

Vos déplacements avec Oûra

Mov'ici, le covoiturage régional

Transports TER

- > Informations générales
- > Site TER
- > Tarifs TER
- > Accessibilité & assistance PMR
- > Contacts et réclamations

Transports Léman Express

- > Informations générales
- > Site Lémanis
- > Tarifs Léman Pass
- > Accessibilité & assistance PMR
- > Contacts et réclamations

Cars Région

Transport scolaire

- > Ain
- > Ardèche
- > Cantal
- > Puy-de-Dôme
- > Drôme
- > Savoie
- > Haute-Savoie
- > Autres départements
- > Perturbations

Transport interurbain

- > Ain
- > Ardèche
- > Cantal
- > Puy-de-Dôme
- > Drôme
- > Savoie
- > Haute-Savoie
- > Autres départements
- > Perturbations

Vélos

Votre avis compte

Transport scolaire Rentrée 2026-2027

CONDITIONS D'ÉLIGIBILITÉ

- ET** • Etre domicilié en Isère,
- Etre scolarisé dans un établissement public ou privé sous contrat, de la maternelle au lycée (hors post-bac, y compris agricoles),
- ET** • Ne pas être domicilié et scolarisé sur la même communauté de communes ou d'agglomération parmi les 3 suivantes : CAPI, SMMAG (Métropole grenobloise / Grésivaudan / Pays Voironnais), Vienne-Condrieu-Agglomération (voir au verso).

A faire avant l'inscription

- J'identifie le réseau de transport utilisé par mon enfant sur oura.com.

Pour toute question sur les lignes et les horaires du réseau cars Région en Isère, je consulte :

laregionvous transporte.fr/transport scolaire/Isère/

En cas de problème lors de ma saisie en ligne, que faire ?

- Consulter la Foire aux questions sur le site laregionvous transporte.fr/transport scolaire/Isère
- **Ecrivez-nous** via le formulaire de contact sur [laregionvous transporte.fr/ rubrique transport scolaire/Isère](http://laregionvous transporte.fr/rubrique transport scolaire/Isère)

Transport scolaire Rentrée 2026-2027

INSCRIPTION EN LIGNE OU RENOUELEMENT



Possible 24 h/24, 7j/7.

Sur laregionvous transporte.fr/transport scolaire/Isère

- Je crée un espace transport.
- Je procède à l'inscription du ou des enfant(s).
- Je reçois un mail de confirmation à chaque étape.
- Je peux suivre l'avancée de ma (mes) demande(s) d'inscription depuis mon espace.



Demande de titre de transport hors-délai

A partir du 20 juillet, une majoration de 30€ par enfant sera appliquée (sauf déménagement après cette date ou affectation tardive, sur justificatif).

Cette majoration ne concerne pas les demandes d'Allocation Individuelle au Transport, qui peuvent être réalisées jusqu'au 31 octobre.

Antenne régionale des transports de l'Isère
Transport scolaire - CS 44852
38019 Grenoble cedex 1

Transport scolaire Rentrée 2026-2027



Inscriptions jusqu'au 19 juillet 2026

Inscription au transport scolaire

Isère

Transport scolaire Rentrée 2026-2027

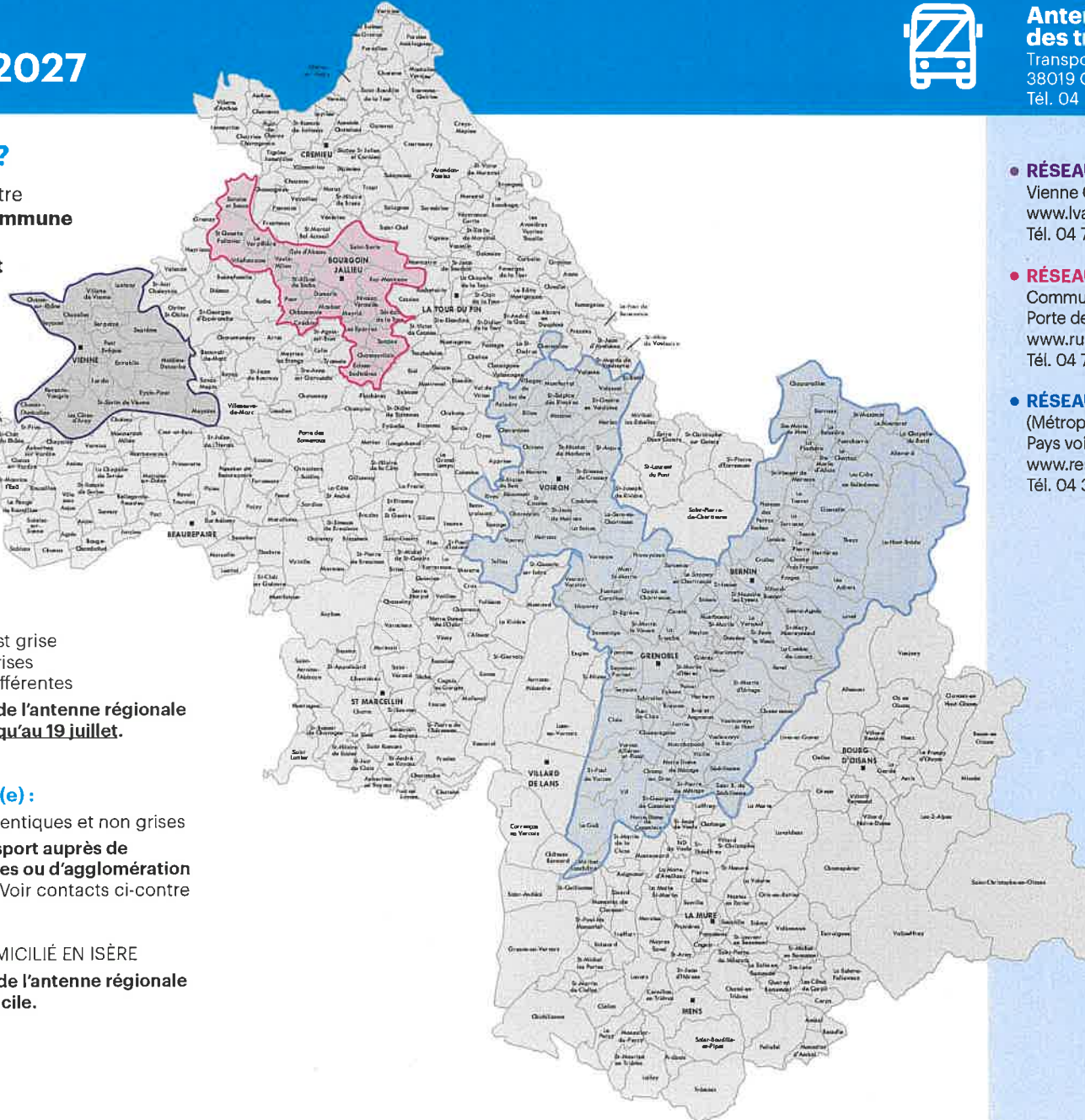


**Antenne régionale
des transports de l'Isère**
Transport scolaire - CS 44852
38019 GRENOBLE CEDEX 1
Tél. 04 8000 7000 (appel non surtaxé)

Suis-je concerné(e) ?

Je repère dans la carte ci-contre la **COULEUR associée à la commune du domicile** de mon enfant* et celle **de son établissement scolaire**.

*Le domicile pris en compte est celui des parents ou des représentants légaux de l'élève.



• RÉSEAU L'VA

Vienne Condrieu Agglomération
www.lva-mobilite.fr
Tél. 04 74 85 18 51

• RÉSEAU RUBAN

Communauté d'agglomération
Porte de l'Isère (CAPI)
www.rubantransport.com
Tél. 04 74 96 48 07

• RÉSEAU M RÉSO

(Métropole grenobloise / Grésivaudan /
Pays voironnais)
www.reso-m.fr
Tél. 04 38 70 38 70

Oui, je suis concerné(e) :

- SI UNE DES DEUX COULEURS est grise
- SI LES DEUX COULEURS sont grises
- SI LES DEUX COULEURS sont différentes

Je fais ma demande auprès de l'antenne régionale
des transports de l'Isère **jusqu'au 19 juillet**.

Non, je ne suis pas concerné(e) :

- SI LES DEUX COULEURS sont identiques et non grises
Je fais ma demande de transport auprès de
la communauté de communes ou d'agglomération
correspondant à la couleur. Voir contacts ci-contre

- SI MON ENFANT N'EST PAS DOMICILIÉ EN ISÈRE

Je fais ma demande auprès de l'antenne régionale
des transports de mon domicile.